

Strasbourg, jeudi 15 juillet 2021

Espaces naturels sensibles : rappel des règles de préservation des sites

La Collectivité européenne d'Alsace, sous l'impulsion de son président Frédéric Bierry, mène une politique de protection et de gestion « d'espaces naturels sensibles » (ENS) destinée à préserver la qualité des paysages, des milieux naturels et à sauvegarder les habitats naturels.

La CeA a ainsi acquis des sites naturels remarquables, gérés par endroits avec les communes et en partenariat avec des associations naturalistes.

En Alsace, il existe actuellement plus de 100 ENS d'une superficie totale de près de 1 900 hectares. On y trouve des forêts, des zones humides, des vergers traditionnels et des milieux secs.

La CeA s'engage à ouvrir ses espaces naturels au public afin de le sensibiliser aux enjeux écologiques, partout où la sensibilité du site le permet. Ils restent donc ouverts aux promeneurs, notamment lors de ces vacances d'été, mais nécessitent le respect d'un certain nombre de règles.

C'est notamment le cas dans la vallée de la Doller, et plus particulièrement pour le site de la Haute-Bers située sur les bans communaux de Rimbach-près-Masevaux, Oberbruck et Sewen. Ce site présente un patrimoine naturel remarquable mais très fragile.

Il convient ainsi, comme dans tous les ENS, de tenir les animaux en laisse et de ne pas quitter les sentiers balisés, de ne pas bivouaquer ou camper, de ne pas survoler le massif avec des drones. La pratique du vélo est limitée aux chemins ou sentiers d'une largeur supérieur à 2 mètres afin de ne pas effrayer les animaux sauvages.

Enfin, compte tenu des sécheresses de ces dernières années, il est strictement interdit de faire des feux en dehors des emplacements aménagés.

Contact presse :

Anne Pradines

Attachée de presse

Collectivité européenne d'Alsace

06 75 55 23 61

anne.pradines@alsace.eu